

Décision DG n° 2018 - 33

du **31 JAN. 2018** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire
« RTU – MISOPROSTOL » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits
de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

- Vu** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;
- Vu** la décision DG n°2018-32 du 30 janvier 2018 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « RTU - MISOPROSTOL » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1er : Sont nommés membres auprès du Comité Scientifique Spécialisé Temporaire « RTU – MISOPROSTOL » pour une durée de 1 an à compter de la date de la présente décision :

- Madame BENACHI (Alexandra)
- Madame BRIVAL (Marie-Laure)
- Madame DANJOU (Laurence)
- Monsieur DRUAIS (Pierre Louis)
- Madame GAUDRY (Danielle)
- Monsieur HARVEY (Thierry)
- Madame KNEZOVIC (Nadine)
- Monsieur VAYSSIERE (Christophe)

Article 2 : La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le **31 JAN. 2018**

Dr Dominique MARTIN

Directeur général